



MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

Commune de SAINY ELOY

-

Mairie

2 Chemin des écoliers

29460 SAINT ELOY

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A
L'AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT ELOY**

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

Commune de SAINT ELOY

Objet du marché :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du bourg de SAINT ELOY

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

M. le Maire du SAINT ELOY

Ordonnateur :

M. le Maire du SAINT ELOY

Comptable public assignataire des paiements :

Mr le Trésorier
1, Place Saint Yves
29460 DAOULAS

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 5 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE</u>	<u>8</u>
<u>ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES</u>	<u>11</u>
<u>ANNEXE N° 2 : RELATIVE A LA PRESENTATION D'UN SOUS – TRAITANT OU ACTE SPECIAL</u>	<u>12</u>

Article premier : Contractant

Le, contractant unique, soussigné :

M/Mme

La société

RCS

Représentée par

Adresse

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

	Contractant personnellement,	
		dûment habilité(e),

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoint** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)
- Solidaires**, les uns des autres, et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1^{er} cotraitant :

M/Mme

La société

RCS

Représentée par

Adresse

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

	contractant personnellement,	
		dûment habilité(e),

2^{ème} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme			contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF	N° SIRET		
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

3^{ème} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme			contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF	N° SIRET		
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le **groupement dont je suis mandataire**¹, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Rayer la mention inutile

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Offre de prix

2.1 Montant prévisionnel des travaux

L'enveloppe financière allouée aux travaux est fixée de la manière suivante :

SECTEUR INDIQUE EN ANNEXE 2 du programme technique : 500 000€HT

2.2 Montant des honoraires

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au C.C.A.P.

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis ci dessous.

<i>ELEMENTS DE MISSION</i>	ABREVIATION
Esquisse	ESO
Etudes d'avant-projet	AVP
Etudes de projet	PRO
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT
Visa	VISA
Direction de l'exécution des travaux	DET
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR
Ordonnancement - Pilotage- Coordination	OPC

Pour l'ensemble de la mission, le forfait de rémunération s'élève à :

<i>Montant H.T.</i>	€
<i>T.V.A. (20 %)</i>	€
<i>Montant T.T.C.</i>	€
<i>Arrêté en lettres</i>	

Il est décomposé comme suit:

<i>ELEMENTS DE MISSION</i>	ABREVIATION	Montant forfaitaire HT (€)
Esquisse	ESO	
Etudes d'avant-projet	AVP	
Etudes de projet	PRO	
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT	
Visa	VISA	

Direction de l'exécution des travaux	DET	
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR	
Ordonnancement - Pilotage- Coordination	OPC	

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Aucune variante ni option n'est autorisée.

Article 3 : variation des prix

Le présent marché est passé à prix révisable.

Les acomptes des mois postérieurs au mois Mo seront calculés avec un coefficient de révision égal à :

$$0,15 + 0,85 I_m / I_o$$

I_o est l'index national des études d'Ingénierie et d'architecture connu au mois Mo. Le mois Mo est le mois de remise des offres soit le mois de mars 2015.

I_m est l'index national des études d'Ingénierie et d'architecture connu au mois d'exécution des études.

Article 4 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants :

<i>Code</i>	<i>Délai</i>
Esquisse	2 mois
Avant projet	1 mois
PRO	2 mois
ACT	1 mois

Le point de départ de ces délais est fixé comme suit :

- 1er élément : date de l'accusé de réception, par le maître d'œuvre, de l'ordre de service prescrivant l'exécution du premier document d'étude.
- Autres éléments ou parties d'éléments suivants : date de l'accusé de réception par le maître d'œuvre du prononcé de la réception du document d'études le précédant dans l'ordre chronologique de déroulement de l'opération.

Article 5 : Paiement

Le maître de l’ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Le maître de l’ouvrage se libèrera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l’annexe n° 2 du présent document.

Article 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- L’acte d’engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des charges
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l’arrêté du 16 septembre 2009
- La note méthodologique du candidat

Article 5 : Avance Forfaitaire

Le marché peut faire l’objet d’une avance dans le cadre de la réglementation en vigueur (articles 87 et suivants du CMP) et dans les conditions définies à l’article 4.1 du CCAP, sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiqués ci-dessous :

- Titulaire unique ou groupement solidaire sans répartition des paiements
ou 1er cotraitant (mandataire)..... refuse de percevoir l’avance
- 2ème cotraitant refuse de percevoir l’avance
- 3ème cotraitant refuse de percevoir l’avance

- 4ème cotraitant refuse de percevoir l'avance
5ème cotraitant refuse de percevoir l'avance

Article 6 - Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance,

L'annexe n° 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)² de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

Montant hors taxe : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en lettres :
.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d)³ de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Montant hors taxe : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en lettres :
.....

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

² Rayer la mention inutile
³ Rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A
Le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du

DATE D'EFFET DU MARCHE

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire
(valant notification du marché) :

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁴
Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre*) à :

Montant initial : - Ramené à :
- Porté à :

A le⁵
Signature

⁴ Date et signature originales

⁵ Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Montant global: Euros H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

<i>Eléments de mission</i>	<i>Total global H.T.</i>	<i>Répartition par cotraitant</i>				
		<i>Part de</i>	<i>Part de</i>	<i>Part de</i>	<i>Part de</i>	<i>Part de</i>
TRANCHE FERME						
ESQUISSE
Avant projet
PRO
ACT
VISA
DET
OPC
AOR
TOTAL

Signatures et cachets des cotraitants

ANNEXE N° 2 : Relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

A – Identification de l'acheteur **DC13**

Acheteur : **COMMUNE DE SAINT ELOY**
2 Chemin des écolier
29460 SAINT ELOY

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou aux cessions de créances : **M. le Maire du SAINT ELOY**

Comptable assignataire des paiements :
Mr le Trésorier
1, Place Saint Yves
29460 DAOULAS

B – Objet du marché **DC13**

Objet du marché : **Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bourg**
 Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

C - Prestations sous-traitées **DC13**

Nature des prestations :

Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant :
 Montant HT :
 Montant TTC :

Modalités de variation des prix :

Date ou mois d'établissement des prix :

D - Sous-traitant **DC13**

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Le présent acte spécial :
 a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement
 est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :/...../200.....
 Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct :
 Oui Non

E - Conditions de paiement prévu par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement **DC13**

Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :

Avance :

- le sous-traitant demande à bénéficiaire de l'avance
- le sous-traitant ne demande pas à bénéficiaire de l'avance

Modalités de règlement :

.....

.....

.....

.....

.....

F - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC13
---	-------------

Le sous-traitant mentionne les capacités professionnelles et financières suivantes :

.....

.....

.....

.....

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

G - Exemplaire unique du titulaire	DC13
---	-------------

- Le titulaire établit qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance.
- Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.
- Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

H - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant	DC13
--	-------------

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le.....
Le candidat ou le titulaire

A..... le.....
Le représentant de l'acheteur

I- Notification de l'acte spécial au titulaire

DC13

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A..... le